

Voilà pour les principes ; un mot maintenant des parties dans cette cause.

M. Anglin est un homme qui est hautement estimé de ces concitoyens de l'ancienne ville de Kingston, ville reconnue pour le bon sens de ses habitants et leur mépris des vulgaires préjugés religieux. Son nom m'est connu depuis plus d'un quart de siècle, et ses actes sont ceux d'un homme d'une vie honorable.

Mademoiselle Ryan, à l'emploi de laquelle, comme institutrice dans les écoles publiques, M. Anglin s'oppose, parce qu'elle est catholique, est née dans la ville de Kingston, ou dans les environs de cette ville. C'est dans une école publique de Kingston qu'elle a reçu son instruction, et c'est à Kingston qu'elle a obtenu son diplôme d'institutrice, lequel lui donne droit d'enseigner dans les écoles publiques d'Ontario. Elle est née de parents très respectables, qui payent la taxe pour l'entretien des écoles publiques. C'est la fille du représentant du comté de Marquette aux Communes, député dont la science et l'éloquence sont connues, et font honneur à sa ville natale, où il a reçu, lui aussi, son instruction. Voilà l'institutrice à qui M. Anglin semble vouloir interdire l'entrée des écoles publiques. Et cela, parce que Mlle Ryan est catholique.

C'est injuste. Mais M. Anglin ne se contentera pas de cela seulement. Il y a dans les écoles publiques d'Ontario plus de cinq cents instituteurs et institutrices catholiques. M. Anglin les en chassera-t-il tous ? Il ne l'a jamais dit. Mais M. Anglin, il me fait peine de le dire, n'est pas le seul qui soit hostile à l'emploi, dans les écoles publiques, des professeurs catholiques. Il ne se passe pas une année sans que des syndics des écoles publiques (je n'en suis pas toujours aussi bien informé qu'aujourd'hui) essayent de faire valoir leurs préjugés religieux et de les faire accorder avec leurs devoirs de syndics. Quand voudra-t-on respecter, les uns chez les autres, ce que Dieu y a mis, la liberté de conscience ?

M. STAFFORD, Ptre.

Lindsay, 6 décembre, 1881.

**PRINCIPALES PUBLICATIONS CANADIENNES DE 1881.**

- Antoinette de Mirecourt* ou mariage secret et chagrins cachés, roman canadien par Madame Leprohon, in-12, 50c. ; Montréal, J. B. Rolland & fils, éditeurs.
- Chants ecclésiastiques* à l'usage des collèges et des écoles, in-18, cartonné en toile, \$6.00 la doz., 60c. l'exemplaire ; Montréal, Beauchemin & Valois, éditeurs.
- Chants liturgiques* à l'usage des collèges et des écoles, in-18, cartonné en toile, \$7.50 la douzaine, 75c. l'exemplaire ; Montréal, Beauchemin & Valois, édits.
- Cercles agricoles* (les) dans la province de Québec, par N. E. Dionne, M. D. L., in-12, 15c. ; Québec, Leger & Brousseau, éditeurs.
- Cité du mal* (la) contre la cité du bien, ou le droit de la force contre la force du droit à propos de la question universitaire, par le Dr. Elz. Paquin, in-12, 25c.
- Dictionnaire des locutions vicieuses* du Canada, avec leur correction, suivi d'un dictionnaire canadien, par J. A. Manseau, in-12, 10c. ; Québec, J. A. Langlais.
- Coprogène ou procédé de Bommer* pour fabriquer toutes sortes d'engrais, système pratique par Ant. Thiboutot, in-12, 50c. ; Québec, Chs. T. Côté & Cie., éditeurs.
- Education* (de l'), conférence faite en février 1881 devant le Cercle catholique, par Boucher de Labrière, in-8°, 10c. ; St. Hyacinthe, imprimerie du *Courrier*.
- En canot*, petit voyage au lac St. Jean par A. B. Routhier, in-32, 35c. ; Québec, O. Fréchette, éditeur.
- Fables de Lafontaine*, enrichies de gravures, in-18, cart., 25c. ; Montréal, J. B. Rolland & fils, éditeurs.
- Famille* (la) par Alex. Brunet, in-12, bro., 50c. ; Montréal, E. Senécal & fils, édit.
- Fête nationale des Canadiens-français*, célébrée à Québec en 1880, par J. J. B. Chouinard, in-8, bro., \$1.00, rel. \$1.50 ; Montréal, Beauchemin & Valois, édits.
- Influence spirituelle* induite devant la liberté religieuse et civile, 2e édition, in-12, 20c. *Journal des Trois-Rivières*.
- Leçons élémentaires de logique pratique*, par Sylvain, in-12, cart. 30c. . Montréal, J. B. Rolland & fils, éditeurs.
- Manuel de chant*, Graduel et Antiphonaire suivant le rite de la sainte Eglise